



AVIS

MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU de SAINT-CHAMOND

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Chamond pour intégrer des demandes de modification du règlement des zones UP et Ue afin de :

- permettre une plus grande diversité des formes urbaines en zone UP et favoriser la prise en compte des Espaces Boisés Classés (EBC),
- permettre l'entretien et la modernisation des locaux annexes existants en zone Ue.

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond pendant une durée de 57 jours, du lundi 10 juillet 2017 (10h00) au lundi 04 septembre 2017 (17h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de Saint-Chamond, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre permettra le recueil des observations,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Communauté, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.